

13 jan 2006 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 13 janvier 2006](#)

Agences locales pour l'emploi

Fixation du montant destiné au financement de l'encadrement administratif des ALE

Fixation du montant destiné au financement de l'encadrement administratif des ALE

Sur proposition de MM. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales, et Peter Vanvelthoven, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant, pour l'année 2005, le montant destiné au financement de l'encadrement administratif des agences locales pour l'emploi (ALE). Le Conseil des Ministres a également approuvé les projets d'arrêtés royaux fixant, pour l'année 2004 et l'année 2005, le montant destiné au financement des indemnités d'attente accordées aux travailleurs de l'industrie du charbon et de l'acier et qui ont perdu leur emploi. Le montant destiné au financement de l'encadrement administratif des ALE est fixé à 22.310.000 euros pour l'année 2005. Le montant destiné au financement des indemnités d'attente accordées aux travailleurs de l'industrie du charbon et de l'acier et qui ont perdu leur emploi est fixé à :- 1.512.000 euros pour l'année 2004,- 4.208.000 euros pour l'année 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe